



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE
☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRETÉ DU MAIRE

N° 35-2024

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de Flée

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise ARBOLOIR GOUYE Pierre lieu-dit les Verreries, 72500 Lavernat en date 30 avril 2024, qui souhaite effectuer les travaux d'élagage à l'aide d'une nacelle en occupant temporairement le domaine public sur la route départementale 63 lieu-dit Moulin de la Motte en agglomération le 15 mai 2024;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : le 15 mai 2024, l'entreprise ARBOLOIR GOUYE Pierre lieu-dit les Verreries, 72500 Lavernat est autorisée à occuper le domaine public temporairement avec une nacelle sur la route départementale 63 - au lieu-dit Moulin de la Motte en agglomération

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- interdiction de stationner
- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- chaussée rétrécie ;
- sécurité : *mesures de sécurité pour les piétons.*

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 5 : l'entreprise ARBOLOIR GOUYE Pierre occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. *commandant de gendarmerie*, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flée

Le 13/05/2024

Affiché le 14/05/2024

Le Maire, Monique GAULTIER

